



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
13 février 2023  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 13 février 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le trente et unième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#), qui a été présenté au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution [2610 \(2021\)](#).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir porter le texte du rapport ci-joint à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

La Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite  
aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant  
l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes,  
groupes, entreprises et entités qui leur sont associés  
(Signé) Vanessa Frazier



**Lettre datée du 30 décembre 2022, adressée à la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, en application du paragraphe a) de l'annexe I de la résolution 2610 (2021)**

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution 2610 (2021), dans lequel le Conseil de sécurité a demandé à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions de présenter par écrit, au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, des rapports d'ensemble indépendants, tous les six mois, le premier le 31 décembre 2021 au plus tard.

Par la présente, je vous transmets le trente et unième rapport d'ensemble de l'Équipe de surveillance, conformément à l'annexe I de la résolution 2610 (2021). Ce rapport a été établi sur la base des informations reçues par l'Équipe de surveillance au 19 décembre 2022. L'Équipe de surveillance précise que le texte de référence est l'original anglais.

Le Coordonnateur de l'Équipe d'appui analytique  
et de surveillance des sanctions  
(Signé) Justin **Hustwitt**

**Trente et unième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution 2610 (2021) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées**

*Résumé*

La menace que représentent Al-Qaida, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech) et les groupes qui leur sont affiliés demeure élevée dans les zones de conflit et les pays voisins. Elle reste relativement limitée ailleurs, mais les deux groupes continuent d'aspirer à étendre la menace à d'autres territoires.

Ces dernières années, c'est sur le continent africain que les dommages infligés par le terrorisme ont augmenté le plus rapidement et le plus fortement. Deux des trois affiliés de l'EIIL les plus dynamiques se trouvent en effet en Afrique, où la croissance du nombre d'éléments affiliés a été la plus importante et où plusieurs groupes étendent leur influence, souvent au-delà des frontières nationales. L'EIIL poursuit ses efforts pour exploiter les griefs régionaux et locaux sur l'ensemble du continent à des fins de propagande et diffuse des informations sur les événements et les attaques connexes afin de renforcer sa présence mondiale. De même, les Chabab, l'affilié d'Al-Qaida le plus prospère en Somalie et son partisan le plus brutal, continuent de gagner en puissance et en influence, tandis que le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) a été en mesure d'élargir ses opérations en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Il est à noter qu'un nombre relativement limité de personnes associées aux groupes susmentionnés se sont vu imposer des sanctions au titre de la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité. Les sanctions font partie des outils qui permettent de contenir l'évolution des menaces, d'entraver les mouvements de combattants terroristes étrangers dans la région et de limiter l'accès des terroristes au financement. Les activités terroristes liées à Al-Qaida et à l'EIIL sur le continent s'inscrivent dans un contexte complexe et exploitent et exacerbent les conflits préexistants.

D'importants problèmes de leadership ont été observés au cours de la période considérée. Le noyau dur de l'EIIL demeure sous pression, du fait notamment de l'érosion des effectifs parmi ses dirigeants et de l'épuisement de ses ressources. Le groupe a fait preuve de résilience, mais le moral est en berne. Il reconstitue ses forces grâce à ses affiliés au-delà de l'Iraq et de la République arabe syrienne : en Afrique, mais aussi en Afghanistan, grâce aux visées agressives de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K), dont la rivalité avec les Taliban continuera d'avoir des effets déstabilisateurs dans ce pays et dans le reste de la région. La plupart des attaques menées par l'EIIL-K sont dirigées contre les Taliban. Un nouveau chef de l'EIIL a été tué après à peine huit mois au pouvoir. La fonction de chef est devenue presque totémique et constitue un point de ralliement pour l'ensemble du groupe. À l'heure qu'il est, le noyau dur de l'EIIL continue de produire des chefs qui répondent à ce besoin, et les membres des groupes affiliés leur prêtent allégeance rapidement et sans contestation, ces derniers n'anticipant pas de supervision étroite sur le plan opérationnel.

L'opinion prédominante parmi les États Membres est que Sayf al-'Adl est désormais le chef de facto d'Al-Qaida et qu'il incarne pour l'instant la continuité. Toutefois, son leadership ne peut être officialisé du fait de la sensibilité de l'organisation aux préoccupations des Taliban afghans, qui refusent de reconnaître le

décès d'Aïman Muhammed Rabi al-Zawahiri à Kaboul, mais aussi de la présence de Sayf al-'Adl en République islamique d'Iran, qui soulève des questions ayant une incidence sur l'ambition d'Al-Qaida de s'affirmer en tant que leader d'un mouvement mondial face aux défis liés à l'EIL.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu et évolution de la menace .....	6
II. Évolution de la situation par région .....	7
A. Afrique .....	7
B. L'Iraq et le Levant .....	13
C. Péninsule arabique .....	15
D. Europe .....	16
E. Asie .....	17
III. Évaluation de l'impact .....	20
A. Résolutions <a href="#">2199 (2015)</a> et <a href="#">2462 (2019)</a> sur le financement du terrorisme .....	20
B. Résolution <a href="#">2347 (2017)</a> sur le patrimoine culturel .....	21
C. Résolution <a href="#">2396 (2017)</a> sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés .....	22
IV. Application des sanctions .....	23
A. Interdiction de voyager .....	23
B. Gel des avoirs .....	23
C. Embargo sur les armes .....	24
V. Recommandations .....	25
VI. Activités de l'Équipe de surveillance et observations .....	26

## I. Aperçu et évolution de la menace

1. La menace que représentent Al-Qaida, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech) (QDe.115) et les groupes et personnes qui leur sont affiliés demeure élevée dans les zones de conflit et les États Membres voisins. En Afrique, l'étendue géographique couverte par ces deux groupes et l'incidence de la violence qui leur est imputable ont augmenté. Les activités de propagande d'Al-Qaida (QDe.004), de l'EIIL (Daech) et de leurs affiliés sont devenues plus sophistiquées et plus prolifiques. Les conflits entre les groupes et leurs commandants sont souvent exposés dans le détail, ce qui illustre l'existence d'idéologies antagoniques et d'une concurrence pour les sources de revenus, et traduit une volonté d'attirer et de recruter des partisans. Les opérations mises sur pied par l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K, QDe.161) en Afghanistan sont conçues pour porter atteinte à la sécurité régionale et nuire à la crédibilité des Taliban, en tant que garants de la sécurité au niveau national et international. Al-Qaida et l'EIIL (Daech) continuent tous deux d'aspirer à étendre la menace au-delà des zones de conflit. Les États Membres sont préoccupés par cet état de fait et par la possibilité que la violence et l'instabilité se propagent jusqu'au plus profond de l'Afrique ainsi que dans les pays voisins de l'Afghanistan.

2. Plusieurs États Membres ont établi une distinction entre l'EIIL (Daech), dont les activités sont axées sur l'instauration d'un « califat » occupant un territoire physique, et Al-Qaida, qui se concentre davantage sur la mise en œuvre d'un programme idéologique et qui représente donc une plus grande menace à long terme. Comme l'a signalé l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions dans de précédents rapports (voir [S/2022/547](#), par. 4), deux des réseaux les plus actifs de l'EIIL sont en Afrique. Les États Membres jugent la situation dans la région du Sahel particulièrement préoccupante en raison de l'intensification de la violence, notamment contre les civils, de l'élargissement de la zone d'opération des groupes armés et de la complexité du contexte local. Les groupes terroristes profitent des conflits locaux pour recruter des combattants et s'implanter dans des communautés fragiles.

3. Dans cette région, les actes en lien avec Al-Qaida et l'EIIL (Daech) s'imbriquent souvent dans des conflits préexistants qui sont exploités par ces groupes terroristes, ce qui rend plus difficile l'application du régime de sanctions établi par la résolution 1267 (1999). Dans le cadre de la collaboration qu'elle entretient avec les États Membres, l'Équipe de surveillance fournira une assistance aux fins de l'inscription sur la liste des personnes qui répondent aux critères de désignation définis dans le régime de sanctions lorsqu'une telle inscription pourrait avoir des effets bénéfiques.

4. La question du leadership au sein de l'EIIL (Daech) et d'Al-Qaida, qui constitue non seulement un marqueur de la résilience de ces groupes, mais aussi un indicateur de leur orientation idéologique et opérationnelle, a été l'une des préoccupations des États Membres au cours de la période considérée. L'identité du chef de l'EIIL, Abu al-Hassan al-Hashemi al-Qurashi (également connu sous les noms de Sayf Baghdad et d'Abd al-Rahman al-Iraqi, selon certains États Membres) n'a pas été confirmée lorsque le groupe a annoncé le 30 novembre qu'il était décédé le mois précédent. La nomination d'Abu al-Husain al-Husaini al-Qurashi en tant que nouveau chef a été rendue publique, mais la véritable identité de celui-ci n'est pas encore connue.

5. La perte de dirigeants s'est banalisée au sein de l'EIIL, comme en témoigne le ton employé dans l'annonce du décès d'Abu al-Hassan. Les États Membres ont indiqué que de nombreux affiliés du groupe partout dans le monde avaient immédiatement prêté allégeance au nouveau chef, Abu al-Husain, sans disposer de

renseignements précis sur son identité ou ses capacités de direction. En Iraq et en République arabe syrienne, le vivier de chefs potentiels qui pourraient être considérés comme issus de la bonne lignée et possédant l'expérience opérationnelle nécessaire est suffisamment vaste pour résister à l'érosion régulière du socle de dirigeants du groupe à court terme. Par ailleurs, les États Membres ont fait état d'une baisse de moral chez le personnel essentiel de l'EIL. Les affiliés hors d'Iraq et du Levant attendent du noyau dur du groupe qu'il assure la continuité du leadership, exigence satisfaite par l'organisation.

6. Pour Al-Qaida, l'événement le plus marquant de la période a été la mort de son chef, Aïman Muhammed Rabi al-Zawahiri (QDi.006), dans une frappe cinétique menée le 31 juillet, comme l'ont confirmé les États-Unis d'Amérique. Ni Al-Qaida ni les Taliban n'ont formellement reconnu ce décès. La présence d'al-Zawahiri dans le centre de Kaboul à l'époque, dans un bâtiment qui, selon les États Membres, appartenait au Réseau Haqqani (TAe.012), montre qu'il existe une relation de coopération entre Al-Qaida et les Taliban. La mort d'al-Zawahiri a soulevé la question de la succession et des répercussions éventuelles sur la menace que représente Al-Qaida.

7. Aucune annonce n'a été faite concernant la succession, et peu d'informations ont été communiquées par les États Membres au sujet de spéculations ou de rivalités au sein d'Al-Qaida. Lors de discussions tenues en novembre et décembre, de nombreux États ont estimé que Sayf al-'Adl<sup>1</sup> opérait déjà en tant que chef de facto et leader incontesté du groupe. Diverses hypothèses ont été mises en avant pour expliquer le silence qui entourait sa nomination. Certains États Membres ont signalé que la présence manifeste d'al-Zawahiri à Kaboul était une source d'embarras pour les Taliban, qui cherchaient à asseoir leur légitimité en tant qu'autorité gouvernementale, et qu'Al-Qaida avait choisi de ne pas reconnaître son décès afin de ne pas exacerber la situation. La plupart ont toutefois estimé que la présence durable de Sayf al-'Adl en République islamique d'Iran était un facteur clef et qu'elle soulevait des questions théologiques et opérationnelles épineuses pour Al-Qaida. Un État Membre a rejeté les affirmations, les informations et les conclusions selon lesquelles une quelconque filiale d'Al-Qaida ou un quelconque groupe subordonné à l'organisation seraient présents en République islamique d'Iran.

## II. Évolution de la situation par région

### A. Afrique

#### Afrique centrale et Afrique australe

8. Au Mozambique, le déploiement de forces régionales dans la province de Cabo Delgado (S/2022/83, par. 9) a eu un impact considérable sur Ahl al-Sunna wal-Jama'a (ASWJ) (non inscrit sur la Liste) en perturbant sa direction, ses structures de commandement et ses bases. Si l'on avait initialement assisté à une prolifération d'attaques à petite échelle menées par des unités compactes et isolées, principalement des pillages visant à se procurer des provisions, la trajectoire du conflit s'est depuis considérablement infléchie. Les États Membres de la région estiment que les forces d'ASWJ sont passées de 2 500 combattants initialement à 280 hommes adultes aujourd'hui. Au cours des six derniers mois, les opérations menées par les forces déployées ont entraîné la mort de 70 à 120 combattants et commandants du groupe. Les États Membres estiment que les survivants sont des combattants endurcis,

<sup>1</sup> Inscrit sur la Liste sous le nom de Mohammed Salahaldin Abd El Halim Zidane (QDi.001), également connu sous le nom de Sayf al-'Adl.

capables de se déplacer et de frapper de manière stratégique, et qu'ils s'appuient sur des réseaux locaux indépendants bien établis qui leur apportent un soutien, les font bénéficier de leurs compétences et les approvisionnent en combattants étrangers.

9. La coordination stratégique et tactique des combattants d'ASWJ s'est améliorée, et le groupe a débordé les forces régionales en lançant des attaques contre des civils, des personnes déplacées, des refuges et des sociétés minières stratégiques dans le nord, le centre et le sud de la province de Cabo Delgado. Les États Membres ont signalé que des cellules attaquaient les armureries de la police pour se procurer des armes, menaient des raids dans des villages pour se ravitailler et se livraient régulièrement à des décapitations et à d'autres actes d'une grande violence. Les insurgés s'en prennent également à des opérations internationales à haute valeur ajoutée dans les secteurs de l'extraction minière et de la production d'énergie, notamment certaines des plus grandes mines de graphite et de rubis du monde et la plus grande centrale solaire du pays. Malgré une diminution globale du nombre de victimes au niveau local, ces attaques ont de graves répercussions économiques et entraînent un déplacement massif de populations vulnérables.

10. Les combattants d'ASWJ ont opéré une forte poussée en direction du sud, les insurgés ayant ouvert un nouveau front dans les districts d'Ancuabe et de Chiúre et lancé des attaques jusque dans la province de Nampula, ainsi que des assauts répétés dans les districts septentrionaux de Macomia, de Nangade et de Muidumbe. Au cours de la période considérée, Ancuabe et Macomia se sont trouvés à l'épicentre des attaques. Rien qu'entre juin et juillet 2022, 161 046 personnes ont été déplacées par des attaques menées dans les districts d'Ancuabe et de Chiúre. Plus de la moitié des 946 508 personnes déplacées dans le nord du Mozambique sont des enfants.

11. Le 14 juillet 2022, les forces régionales ont pris la base Cheik Assane (également connue sous le nom de base Catupa), important camp d'ASWJ à Macomia, tuant le chef du groupe, le ressortissant tanzanien Cheik Assane. Le chef des opérations, Bonomade Machude Omar, est parvenu à s'échapper. Cette descente a permis de saisir d'importants registres sur les finances, les membres, le matériel de communication et les armes du groupe. Au total, 600 otages ont été libérés lors de cette opération conjointe.

12. ASWJ est dirigé par Abu Yasir Hassan (non inscrit sur la Liste), ressortissant tanzanien qui fait office de chef spirituel du groupe. Les États Membres estiment qu'ASWJ se compose de cellules semi-autonomes qui n'adhèrent pas à une structure de commandement hiérarchique stricte, ce qui les rend plus agiles et plus adaptables. Ils ont signalé qu'Hassan avait été blessé dans un accident de voiture mais qu'il se rétablissait après avoir reçu un traitement. Les relations que la direction du groupe entretient de longue date avec des combattants étrangers chevronnés liés à des réseaux régionaux d'Afrique de l'Est et d'Afrique centrale n'ont fait que faciliter l'assimilation dans ses rangs d'insurgés aguerris. Ces combattants terroristes étrangers sont originaires du Kenya, de République-Unie de Tanzanie et, dans une moindre mesure, d'Ouganda, de République démocratique du Congo et de Somalie.

13. D'après les États Membres de la région, il n'est pas clairement établi que l'EIIL exerce le commandement et le contrôle sur ASWJ. Le premier a récemment parlé du second comme d'une filiale distincte (l'EIIL-Mozambique).

14. En République démocratique du Congo, les opérations militaires menées conjointement par les forces congolaises et ougandaises contre les Forces démocratiques alliées (ADF, CDe.001) ont forcé ces dernières à se disperser en petites unités dans toute leur zone d'opération dans l'est du pays. Comme suite à des descentes menées sur des camps stratégiques, les ADF se sont retirées de leurs bastions situés près de la frontière ougandaise pour se diriger vers l'ouest, élargissant

le théâtre du conflit de la frontière jusqu'à l'ouest de la province de l'Ituri et menant des attaques jusque dans le territoire de Mambasa (Ituri), à l'ouest, et la capitale de la province du Nord-Kivu, Goma, au sud. Dans les quatre mois qui ont suivi l'opération « Shujaa »<sup>2</sup>, les ADF avaient renforcé leur présence et leur influence, portant leur couverture territoriale de 2 820 km<sup>2</sup> à 8 200 km<sup>2</sup>.

15. Par ailleurs, les ADF ont multiplié leurs attaques à Butembo (Nord-Kivu) et alentours. Le 10 août 2022, elles sont parvenues à libérer 800 détenus d'une prison de la ville. Les États Membres signalent que 112 fugitifs ont été repris et que 120 autres ont refusé de rejoindre les ADF, mais que la plupart ont été assimilés de force au groupe. Il s'agit là d'un apport important de combattants, qui risquent de devenir des membres aguerris du groupe avec le temps. Les ADF ont également commis deux attentats à la bombe à Butembo, le 6 septembre et le 3 octobre, qui ont pris pour cible les bureaux des services de renseignements nationaux et un cinéma, respectivement.

16. Les ADF ont perpétré leur premier attentat-suicide à Goma le 7 avril 2022. Six personnes ont été tuées et plus d'une douzaine blessées lorsqu'une femme de nationalité tanzanienne a activé son gilet explosif dans un bar du camp militaire de Katindo. Les États Membres estiment qu'un réseau des ADF à Goma a reçu des instructions par téléphone de Meddie Nkalubo (non inscrit sur la Liste) (S/2022/83, par. 15 et 17) et d'Abu Akassi, et que Nkalubo a communiqué des informations sur le fonctionnement du gilet explosif et l'utilisation du mécanisme de déclenchement. Selon les États Membres, ce gilet explosif porte la même signature que l'engin utilisé dans l'attentat à la bombe du 25 décembre 2021 à Beni. Les États Membres de la région considèrent que Nkalubo a orchestré des attaques en Ouganda et dans l'est de la République démocratique du Congo.

17. On estime que les ADF comptent entre 1 500 et 2 000 hommes adultes combattants, placés sous la direction de Seka Baluku (alias Musa Baluku, CDi.036). Le groupe s'est manifestement fracturé sur la question de la forte allégeance de Baluku à l'EIIL (S/2022/83, par. 13). Néanmoins, plusieurs États Membres de la région affirment qu'il n'existe aucun lien de « commandement et de contrôle » entre le noyau dur de l'EIIL (Daech) et les ADF.

### **Afrique de l'Est**

18. En Somalie, le Gouvernement a lancé une campagne militaire énergique contre Harakat el-Chabab el-Moujahidin (les Chabab, SOe.001). Bien que le groupe ait subi quelques pertes dans des frappes aériennes ciblées contre ses dirigeants et ses combattants, les États Membres signalent que certaines des attaques les plus importantes des Chabab se sont produites récemment. Au cours des six derniers mois, ils ont tué plus de 500 civils, fonctionnaires, soldats, membres des forces de l'ordre et soldats de la paix internationaux. Lors de leur attaque la plus meurtrière, les Chabab ont fait exploser des voitures piégées près du complexe du Ministère de l'éducation dans la capitale, Mogadiscio. Les deux explosions simultanées ont fait 121 morts et 333 blessés. Les Chabab ont également assiégé plusieurs hôtels, dans des attaques qui se sont révélées meurtrières. Les États Membres signalent que le groupe continue de multiplier ses avancées territoriales tant sur le territoire national que dans les États voisins, et qu'il se livre notamment à de multiples incursions transfrontalières en Éthiopie.

19. Les États Membres estiment que les Chabab commandent entre 7 000 et 12 000 combattants et que les capacités du groupe demeurent intactes. Ils estiment également que les Chabab lèvent entre 100 et 150 millions de dollars par an en taxant tous les

<sup>2</sup> Opération menée conjointement par les forces congolaises et ougandaises contre les ADF dans l'est de la République démocratique du Congo.

aspects de l'économie somalienne (S/2022/83, par. 20) et qu'ils consacrent au moins 25 % de leurs revenus à des achats militaires.

20. L'EIIL en Somalie est présent dans le Puntland. Les États Membres signalent toutefois que le groupe ne dispose pas des capacités nécessaires pour contrôler un vaste territoire en raison des attaques incessantes des Chabab, et qu'il n'est pas non plus en mesure de perpétrer des attaques sophistiquées à grande échelle. On estime que l'EIIL en Somalie compte entre 200 et 250 combattants. Le groupe dispose du bureau Al-Karrar (S/2022/547, par. 24), dirigé par l'émir du groupe dans le pays, Abdul Qadir Mumin, ancien dirigeant des Chabab qui a prêté allégeance à l'EIIL en octobre 2015.

21. Les États Membres estiment que le bureau Al-Karrar fait office de plaque tournante financière, par où transitent des fonds destinés aux affiliés. Plusieurs signalent que le bureau facilite le financement de l'EIIL-K en lui transférant chaque mois un montant de 25 000 dollars en cryptomonnaie. Selon les États Membres, l'EIIL en Somalie tire 100 000 dollars par mois de l'extorsion des acteurs du secteur du transport maritime et du prélèvement de taxes illicites. Toutefois, aucune conclusion définitive n'a été communiquée concernant l'origine exacte des flux financiers destinés au bureau Al-Karrar.

### **Afrique de l'Ouest**

22. Dans le contexte de l'essor des groupes terroristes dans la région, les États Membres ont observé une détérioration de la situation de sécurité au Sahel depuis que plusieurs forces étrangères qui contribuaient à contenir la menace ont quitté le Mali. Même si ces forces n'étaient plus totalement adaptées face à des conflits étroitement imbriqués, leur départ a créé un déficit capacitaire qui a été exploité par les groupes terroristes pour accroître leur efficacité et leur mobilité et étendre leur zone d'influence<sup>3</sup>.

23. Dans le centre du Mali et dans le nord et l'est du Burkina Faso, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM, QDe.159) s'impose comme l'autorité centrale en l'absence de gouvernance forte. Un État Membre affirme que les écrits d'Abdelmalek Droukdel (QDi.232) (qui serait décédé) montrent que le groupe établit son influence au sein de la population en exploitant les rivalités préexistantes. Plusieurs États Membres signalent que le GSIM a tiré parti des frustrations de communautés vulnérables et sous-représentées telles que les Touaregs et les Peuls. Il en résulte une forte polarisation ethnique qui alimente la violence et contribue aux objectifs du groupe à l'insu de ces communautés. Plusieurs États Membres indiquent que les activités des acteurs non étatiques ou des milices locales au Mali et au Burkina Faso exacerbent les tensions intercommunautaires et facilitent le recrutement de combattants par le GSIM ou l'État islamique du Grand Sahara (EIGS, QDe.163).

24. Dans le sud et le centre du Mali, le Front de libération du Macina (non inscrit sur la Liste), affilié au GSIM, est particulièrement actif, et son chef, Amadou Koufa (QDi.425), déploie une stratégie de radicalisation parmi la population peule. Plusieurs États Membres signalent que le groupe envoie ses cadres à la frontière avec la Mauritanie et au nord-ouest de Bamako pour mener des opérations visant à contrôler les voies de communication et à prélever des taxes.

25. Une diminution de la violence contre les civils a été observée autour de Mopti et de Ségou, où des accords comprenant des clauses de recrutement ont été conclus entre les communautés peule et dogon sous l'égide du Front de libération du Macina.

<sup>3</sup> L'Équipe de surveillance n'a pas pu se rendre dans les pays du Sahel au cours de la période considérée, mais elle compte le faire en 2023.

Toutefois, la violence exercée par le groupe s'est répandue vers l'est jusqu'à Sikasso, à la frontière avec le Burkina Faso.

26. Le GSIM et ses affiliés accentuent donc la pression à partir des zones rurales et isolent les villes pour contraindre les autorités à négocier. Toutefois, plusieurs États Membres signalent que la prise de localités importantes aurait un coût pour le groupe, qui se concentre actuellement sur la lutte contre l'EIGS.

27. Les États Membres font par ailleurs état d'une augmentation sensible de la violence dans le nord et l'est du Burkina Faso. Le GSIM et ses affiliés cherchent à contrôler l'axe de communication nord-sud dans l'est du pays, notamment au moyen d'une forte présence d'Ansaroul Islam (non inscrit sur la Liste). La route N18, qui mène au Togo et au Bénin en traversant les provinces de la Gnagna et de Fada Ngourma, est particulièrement prise pour cible.

28. Bien que les opérations de l'EIGS aient connu un ralentissement en 2021, lié à la diminution des effectifs au sein de la structure de commandement du groupe et aux dissensions internes qui ont suivi, plusieurs États Membres ont constaté que la violence avait fortement augmenté depuis la nomination du nouveau chef, Abba al Saharawi (non inscrit sur la Liste), en 2022. La branche médiatique centrale de l'EIIL (El-Fourqan) capitalise sur les affirmations de l'EIGS faisant état de succès opérationnels contre le GSIM, attesté par l'assaut mené sur la ville de Talataye en septembre 2022. L'EIGS étend ses attaques à Gao, à la rive ouest du fleuve Niger et en direction du nord du Burkina Faso. Le groupe a intensifié ses activités de recrutement parmi la population peule en exploitant les frustrations de celle-ci ainsi que ses différends avec la population daoussak, un État Membre ayant signalé que l'EIGS avait renforcé ses capacités et faisait preuve d'une plus grande résilience.

29. Compte tenu de son expansion et des tensions communautaires qu'il attise, l'EIGS doit affronter les forces de sécurité des pays du Sahel, ainsi que le GSIM, qui concentre ses forces dans l'est du Mali, et les milices touaregs, telles que le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés et le Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA), lequel, selon un État Membre, n'a d'autre choix que de se mobiliser face à ces attaques.

30. La détérioration de la situation de sécurité s'étend rapidement vers le sud, au Togo et au Bénin, où le GSIM ou ses affiliés mènent actuellement des attaques et pourraient chercher à appliquer la même stratégie d'exploitation des tensions communautaires. Moins touché par cette violence, le Ghana pourrait devenir la prochaine cible du groupe, selon plusieurs États Membres.

31. L'EIGS et le GSIM s'autofinancent en prélevant des taxes, telles que la *zakat*, pour financer le recrutement de combattants. Ils profitent également des faiblesses des forces de sécurité et sont capables de s'emparer d'armes lors d'attaques menées contre des casernes.

### **Afrique du Nord**

32. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Libye (EIIL-Libye, QDe.165) continue de se heurter à des difficultés comme suite aux frappes menées contre ses positions dans le sud du pays, dans lesquelles des membres importants du commandement du groupe sur le terrain ont été tués. Cette situation l'a amené à se redéployer dans plusieurs villes du sud, dont Fezzan, Sabha, Oubari, Mourzouq, Oum el-Araneb, Qatroun, Ghodwa et Foqaha, ainsi que dans des zones montagneuses telles que Tadrart Acacus et Harouj el-Assouad.

33. L'EIIL-Libye continue de faire preuve de résilience en exploitant la crise politique locale et le déclin économique dans le sud tout en maintenant une

coopération avec des membres de tribus qui se livrent à la contrebande et au commerce illicite, ce qui attire de nouveaux combattants<sup>4</sup>. Le groupe tire son financement de la contrebande d'armes dans le sud de la Libye, des taxes prélevées sur les itinéraires de commerce illicite et des enlèvements contre rançon, ainsi que des petites et moyennes entreprises des villes du Sahel gérées par ses sympathisants, en particulier dans l'ouest de la Libye.

34. L'EIIL-Libye est dirigé par Abdulsalam Darkullah (non inscrit sur la Liste), qui a récemment modifié la stratégie de déploiement de l'organisation dans le sud de la Libye en répartissant ses combattants en six cellules principales composées de 30 à 40 personnes. Le groupe fait également appel à des combattants étrangers originaires du Ghana, du Kenya, du Niger, du Nigéria et du Soudan.

35. Un État Membre a signalé que l'Armée du Sahara, formée en 2016, était affiliée à l'EIIL. Dirigée par Abdulaziz Mahwaz Al-Jamal, elle a pour objectif d'établir un « califat » en Libye. Elle compte environ 1 400 combattants, dont des cellules dormantes qui sont en possession de mortiers, de lance-grenades portatifs et d'armes de petit calibre. Cette association potentielle pourrait être le signe que les forces de l'EIIL-Libye sont supérieures à ce que l'on pensait jusque-là.

36. Al-Qaida en Libye utilise la ville d'Oubari comme centre de liaison avec d'autres organisations terroristes actives au Sahel, dont le GSIM. Elle a redoublé d'efforts pour transférer des combattants du Niger vers la Libye et les installer autour d'Oubari, où ils sont accueillis par Faknan Targhi (chef de la sécurité) et installés dans des pensions par Hasan Awshi (alias Abu Talhah al-Targhi) et Muhammad Sidi Umar, tous trois non inscrits sur la Liste.

37. Dans le sud de la Libye, la légitimité d'Al-Qaida repose sur une stratégie d'alliances matrimoniales et d'intégration avec les tribus locales. Les plans d'expansion de l'organisation se concentrent sur les pays sahélo-sahariens, en particulier le nord du Mali, et sur les villes essentielles à ses activités, notamment Oubari et Ghat, où des cellules locales facilitent les opérations logistiques.

38. La pression antiterroriste exercée par l'Égypte dans le Sinaï a permis de réduire la présence locale d'Ansar Beit el-Maqdes. Toutefois, le groupe demeure actif et résilient, prenant pour cible les populations locales et les forces de sécurité égyptiennes. Ses effectifs sont évalués par les États Membres à environ 1 000 combattants. Il opère principalement dans le nord, mais un déplacement du nord-est vers le nord-ouest, probablement imputable à des problèmes de personnel, a été récemment observé. Un État Membre a signalé que les régions occidentales offraient des itinéraires de retrait vers les montagnes du Sinaï, au sud. La diminution des capacités d'Ansar Beit el-Maqdes est attribuée aux investissements publics égyptiens et aux programmes d'infrastructure mis en œuvre dans la péninsule du Sinaï. Certains États Membres ont toutefois signalé que le groupe avait renforcé sa capacité de commettre des actes terroristes, tels que les attaques perpétrées dans le village de Jalbanat en août et contre la 26<sup>e</sup> brigade militaire égyptienne en juillet.

39. Au Maroc, la menace terroriste persiste. Plusieurs complots visant des installations des services de sécurité et impliquant l'utilisation d'explosifs, d'armes à feu ou de couteaux ont été déjoués. Les cellules terroristes qui opèrent clandestinement en ligne sont une source de préoccupation croissante, de récentes arrestations ayant apporté la preuve d'une planification opérationnelle. Dans le reste de l'Afrique du Nord, les activités des groupes affiliés à l'EIIL et à Al-Qaida demeurent limitées, notamment en raison de la pression antiterroriste, en particulier

---

<sup>4</sup> Venus du sud de la Libye, mais aussi d'Algérie, du Mali, de Mauritanie, du Nigéria, du Soudan, du Tchad et de Tunisie. Il s'agit également de mercenaires issus de groupes d'opposition soudanais et tchadiens actifs dans le sud de la Libye.

en Algérie et en Tunisie, ainsi que du déplacement de certains combattants vers le Sahel.

## B. L'Iraq et le Levant

40. L'EIIL (Daech) continue de perdre de nombreux hauts responsables en Iraq et en République arabe syrienne. La mort du chef Abu al-Hassan al-Hashemi al-Qurashi a été annoncée le 30 novembre, et Abu al-Husain al-Husaini al-Qurashi a été choisi pour lui succéder. Al-Qurashi est décédé dans des opérations menées du 15 au 17 octobre 2022 à Jassem, dans la province de Deraa (sud de la République arabe syrienne).

41. L'ancien chef a été identifié par quelques États Membres comme répondant aux pseudonymes d'« Abd-al-Rahman al-Iraqi » et de « Sayf Baghdad », derrière lesquels se serait caché Nur al-Din Abdul'ilah Mutni (ressortissant iraquien non inscrit sur la Liste). Son statut et son identité n'étaient connus que d'un cercle restreint, et il n'aurait apparemment pas eu d'adjoint. L'identité du nouveau chef, dont la nomination a été annoncée récemment, demeure inconnue. Un État Membre l'a décrit comme un vétéran de l'EIIL d'origine iraquienne qui suivrait probablement la même stratégie que son prédécesseur.

42. La direction de l'EIIL en République arabe syrienne a également subi plusieurs revers avec la mort de son chef, Maher al-Agal, en juillet, dans le nord-ouest du pays, et de l'un des adjoints de celui-ci, Abu-Hashum al-Umawi, en octobre, dans le nord. Tous deux ont été tués dans des opérations organisées par les États-Unis. Plusieurs autres dirigeants ou intermédiaires de l'EIIL ont été tués ou capturés, notamment dans des arrestations opérées par la Türkiye. Un État Membre a signalé que Juma'a Awwad Ibrahim al-Badri (non inscrit sur la Liste) avait également été arrêté en même temps que Bashar Khattab Ghazal al-Sumaida'i (non inscrit sur la Liste), ou peu de temps après, ce qui exclut que l'un ou l'autre ait pu être l'ancien chef de l'EIIL.

43. Bien que la perte de hauts responsables ait affaibli le noyau dur de l'EIIL, les États Membres estiment que le groupe continue de faire preuve de résilience. Il compterait entre 5 000 et 7 000 membres et partisans répartis entre les deux pays, dont environ la moitié sont des combattants.

44. En République arabe syrienne, l'EIIL tente d'éloigner ses dirigeants des zones où la pression antiterroriste est la plus forte en répartissant ses cellules d'environ 15 à 30 individus dans l'ensemble du pays, y compris dans le sud, notamment à Deraa, tout en conservant des caches à l'ouest de l'Euphrate. Le groupe a poursuivi ses tactiques de guérilla et mène des attaques asymétriques contre les forces gouvernementales syriennes, les Forces démocratiques syriennes (FDS) et les civils, concentrant ses opérations dans les provinces de Deïr el-Zor et de Homs et atteignant Hama, Hassaké et Raqqa. Le désert central (Badiyah) demeure un lieu stratégique pour l'EIIL, qui l'utilise pour s'entraîner et réorganiser ses forces.

45. Un État Membre a mentionné les liens qui existaient entre l'EIIL et des réseaux d'intermédiaires connectés avec le nord de la République arabe syrienne et opérant depuis un pays voisin. Ces réseaux fournissent notamment un soutien logistique et un hébergement dans des pensions contre rémunération. Ces résidences sont généralement gérées par des femmes, qui ignorent souvent l'identité de leurs hôtes, et sont organisées en fonction du pays d'origine des membres de l'EIIL.

46. À Edleb, le Front el-Nosra pour le peuple du Levant (également connu sous le nom de Hay'at Tahrir el-Cham, ou HTS, QDe.137) demeure le principal affilié d'Al-Qaïda, avec un nombre de combattants compris entre 7 000 et 10 000, dont environ 1 000 étrangers. HTS continue de se concentrer sur des objectifs locaux et

cherche à étendre sa présence au-delà d'Edleb, comme en témoigne son expansion en direction d'Afrin en octobre. Le groupe exerce un contrôle drastique en procédant à des arrestations arbitraires et en ayant recours à la torture. Malgré les tentatives de HTS visant à se dissocier d'Al-Qaida, certains de ses dirigeants ont fait l'éloge d'Al-Zawahiri. Les revenus du groupe proviennent principalement du territoire qu'il contrôle – notamment de l'exploitation de son monopole sur les services publics – et du commerce de matières premières, en sus du prélèvement de taxes, de l'extorsion, des dons en ligne et des collectes de fonds auprès des populations. Les recettes mensuelles qu'il tire du commerce du carburant et de l'énergie par l'intermédiaire de la société écran Watad Petroleum (voir S/2021/68, par. 16) et des filiales de celles-ci sont estimées à environ 1,5 million de dollars.

47. Katibat al-Tawhid wal-Jihad (KTJ, QDe.168) demeure le plus compétent des groupes terroristes d'Asie centrale placés sous l'égide de HTS. Ses effectifs ont augmenté pour atteindre environ 800 personnes. HTS aurait vu d'un mauvais œil l'inscription du groupe sur la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida en mars 2022 et l'aurait rebaptisé « Liwa Abu Ubayda ».

48. Selon plusieurs États Membres, le Mouvement islamique du Turkestan oriental (QDe.088), également connu sous le nom de Parti islamique du Turkestan, a travaillé en étroite collaboration avec HTS à Edleb. Un État Membre a indiqué que les deux groupes avaient organisé une formation conjointe sur les drones aériens et d'autres armes. Selon cet État, en octobre, le Mouvement/Parti a envoyé des dizaines de personnes rejoindre HTS pour lutter contre l'Armée nationale syrienne à Alep et s'est emparé du district d'Afrin. Il s'est procuré des armes en grande quantité et a renforcé la formation militaire. Un État Membre a signalé que le groupe avait formé plus de 500 mineurs et leur avait inculqué la doctrine de la « libération armée du Turkestan oriental ». Parmi ceux-ci, 200 ont été intégrés dans l'ordre de bataille et ont participé à des patrouilles armées en première ligne. Le groupe a activement recruté des ressortissants chinois auprès de l'EIIL en République arabe syrienne.

49. L'autre grande branche d'Al-Qaida, Hourras el-Din (non inscrit sur la Liste), dirigé par Samir Hijazi (alias Abu Hammam al-Shami, Faruq al-Suri et Abu Hammam al-Askari, non inscrit sur la Liste)<sup>5</sup>, maintient une présence discrète, notamment dans le sud de la zone de désescalade d'Edleb et dans le nord de la province de Lattaquié. Aucun changement majeur n'a été signalé au niveau de sa direction. Certains États Membres estiment que les effectifs du groupe sont compris entre 1 500 et 2 000 combattants<sup>6</sup>, tandis que d'autres considèrent qu'ils ne dépassent pas les 300 à 500 combattants actifs. La pression que HTS ne cesse d'exercer sur Hourras el-Din a entravé les capacités opérationnelles de celui-ci, ce qui l'aurait obligé à quitter Edleb pour des zones situées plus au nord, plus près de la Türkiye. Le groupe aspire toujours à attaquer l'Occident mais a du mal à trouver des financements. Un État Membre a indiqué que Hourras el-Din recevait des instructions directement de Sayf al-'Adl.

50. En Iraq, l'insurrection menée par l'EIIL reste efficace. Le groupe demeure capable de perpétrer des attentats malgré les mesures de lutte antiterroriste prises par l'Iraq, qui ont abouti au décès de 150 agents de l'EIIL cette année. Le groupe opère dans les zones rurales montagneuses, profitant de la porosité de la frontière entre l'Iraq et la République arabe syrienne.

51. La fréquence des attaques menées par l'EIIL en Iraq a légèrement diminué au cours de la période considérée. Certains États Membres ont indiqué que le groupe cherchait, sous la direction de son chef en Iraq, Abdallah Makki Muslih al-Rafi'i

<sup>5</sup> Samir Hijazi serait le gendre de Sayf al-'Adl (QDi.001) (voir S/2021/68, par. 17).

<sup>6</sup> Un État Membre a signalé que la moitié des combattants étaient originaires d'Algérie, d'Égypte, de Jordanie, du Maroc, de Tunisie et de pays d'Asie centrale.

(alias Abu Khadija, non inscrit sur la Liste), à réduire délibérément sa visibilité, à reconstituer ses forces et à se remettre de ses pertes. L'EIIL conserve une souplesse suffisante pour échapper aux attaques des forces irakiennes.

52. Les activités en Iraq se concentrent dans deux zones : un « théâtre logistique » dans les provinces d'Anbar, de Ninive et de Mossoul, et un « théâtre opérationnel » englobant Kirkouk, Diyala, Salaheddin et le nord de Bagdad. Une attaque très médiatisée perpétrée le 18 décembre à Kirkouk a fait plus de 10 victimes. Les attaques menées par l'EIIL dans ces zones montrent l'importance d'une coopération renforcée entre les forces irakiennes et peshmergas. Le groupe a continué de prendre pour cible les forces de sécurité irakiennes, les responsables locaux et les civils, principalement dans le cadre d'attaques armées et à l'aide d'engins explosifs improvisés.

53. Malgré les revers subis par l'EIIL, il existe un risque de résurgence dans la principale zone de conflit. Les pays voisins sont également vulnérables aux attaques dirigées ou inspirées par le groupe. Un État Membre a signalé qu'un combattant de l'EIIL (Daech) avait attaqué le mausolée de Chah Cheragh à Chiraz (République islamique d'Iran) le 26 octobre, tuant 15 personnes, dont 3 enfants. Le groupe a revendiqué l'attentat dans son magazine hebdomadaire.

54. La possibilité que l'EIIL étende son influence au-delà de la région immédiate existe toujours, de sorte que la poursuite des efforts de coordination internationale dans la lutte contre le groupe revêt une importance cruciale, en particulier dans le nord de la République arabe syrienne.

### C. Péninsule arabique

55. Al-Qaida dans la péninsule arabique (AQPA, QDe.129), qui opère au Yémen sous la direction de Khalid Batarfi (non inscrit sur la Liste), essuie des revers constants en raison d'une pression antiterroriste soutenue et de frictions internes. Le groupe continue d'exploiter cet environnement propice pour reconstituer ses forces et étendre ses opérations au niveau local afin d'attaquer les forces de la coalition et les forces étrangères. En dépit de ses échecs, AQPA demeure une menace locale et régionale qui pourrait se répandre en dehors du pays.

56. AQPA est principalement présente dans les provinces du Hadramout, de Chaboua, de Mareb, de Beïda et d'Abiyan et dispose de cellules dormantes à Mahra, sur la côte du Hadramout, à Aden et à Lahj. Bien qu'il soit difficile d'évaluer la taille exacte du groupe, dont certains membres se sont intégrés à des tribus locales, on estime que ses effectifs vont de quelques milliers à 2 500 à 3 000 combattants. Un État Membre a décrit Batarfi comme un dirigeant inefficace, incapable de procurer à AQPA les moyens financiers et logistiques dont elle a besoin. Parmi les cadres dirigeants de l'organisation figurent Ibrahim Mohamed al-Banna (sécurité), Ibrahim Ahmed al-Qosi (charia) et Sa'ad bin Atef al-Awlaki (opérations), dont aucun n'est inscrit sur la Liste.

57. AQPA a multiplié ses attaques dans les provinces méridionales de Chaboua et d'Abiyan, principalement en représailles de l'initiative « flèches de l'est », qui a débuté en août. Cela pourrait dénoter une tendance à redoubler d'efforts sous la pression plutôt qu'à changer de stratégie. Un État Membre a signalé que ces attaques témoignaient de la menace que représentait AQPA et des ambitions offensives qu'elle nourrissait dans les provinces du sud. Les attaques menées par le groupe ont été couvertes par ses propres médias, qui ont continué d'inciter des loups solitaires à commettre des attentats dans la région du Golfe et en Occident. Les États Membres considèrent les productions médiatiques d'AQPA comme un outil majeur de radicalisation.

58. Pour limiter les infiltrations, AQPA s'appuie de plus en plus sur une structure décentralisée permettant aux différentes cellules d'opérer de façon indépendante tout en étant reliées entre elles par des personnes spécifiques chargées de la sécurité. Le groupe coopère avec les Chabab et un réseau de personnes associées dans le cadre de la contrebande d'armes. Quelques États Membres ont fait état d'un mouvement de combattants de la Somalie vers le Yémen, et peut-être en sens inverse, mais l'objectif d'un tel déplacement n'a pas été clairement établi. Un État Membre a mentionné une coopération opportuniste entre les houthistes et l'État islamique d'Iraq et du Levant-Yémen (EIIL-Yémen, QDe.166), en sus de celle qui existe entre ceux-ci et AQPA (voir S/2022/547, par. 53).

59. AQPA tire ses revenus de vols, notamment de banques et de sociétés de change, ainsi que de la contrebande d'armes et de produits pétrochimiques et de la contrefaçon de devises. Pour se procurer des fonds supplémentaires, le groupe a multiplié les opérations d'enlèvement contre rançon (en réduisant apparemment sa part à un cinquième des bénéfices). Il procède également à des recrutements pour reconstituer ses forces et renforcer le soutien tribal.

60. Après s'être fondu dans une quasi-obscureté, l'EIIL-Yémen a revendiqué une attaque en juillet. Certains combattants ont prêté allégeance au nouveau chef de l'EIIL, mais il est probable que le groupe poursuive son déclin, devancé par AQPA. Le groupe n'a pas de chef et semble en proie à d'importants conflits internes. Les combattants des provinces de Beïda et d'Aden ont constitué des cellules dormantes, tandis que les dirigeants utilisent les refuges de Chaboua et de Mareb. Un État Membre a évalué les effectifs de l'EIIL-Yémen à environ 250 combattants, dont la plupart sont des transfuges d'AQPA. Le responsable de la charia, Nasir Muhammed 'Awad al-Ghidani al-Harbi, et le responsable des médias, Abdul Aziz al-Shedri, ne sont pas inscrits sur la Liste. Un État Membre a fait état d'une coordination entre l'EIIL-Yémen et l'EIIL-Somalie aux fins de la contrebande d'armes et de l'introduction clandestine d'agents.

## D. Europe

61. Les États Membres ont signalé que la menace terroriste en Europe était endogène et provenait d'éléments autoradicalisés. Si la propagande de l'EIIL a perdu de sa vigueur et de son influence, le nouveau magazine pro-Al-Qaida en langue anglaise, « Mujahideen in the West », produit par Hurras Al-Tawheed, s'adresse à un public de futurs partisans plus jeunes et continue d'inciter des loups solitaires à mener des opérations en Europe. Les États Membres ont fait état d'attaques perpétrées par des détenus autoradicalisés contre des agents pénitentiaires. Un État Membre a indiqué que la menace liée aux anciens condamnés pour des crimes en rapport avec le terrorisme qui persistaient dans leur idéologie radicale après leur libération suscitait de plus en plus de préoccupations.

62. Les États Membres ont souligné la menace liée aux combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays qui se transforment en recruteurs et s'emploient à former des cellules locales en territoire européen. La plupart sont des spécialistes de la radicalisation qui entretiennent des liens directs avec les commandements centraux dans les zones de conflit. En octobre, la police nationale espagnole a démantelé une cellule de l'EIIL à Melilla (Espagne), qui avait endoctriné et recruté plus de 50 mineurs et les avait rassemblés dans différents parcs publics et mosquées de la ville ; 13 personnes ont été arrêtées à Melilla et à Grenade (Espagne), et 2 à Nador (Maroc). Deux des détenus avaient déjà été condamnés pour avoir recruté des combattants et les avoir envoyés au Mali. La cellule, dirigée par l'imam de la mosquée

Assalam de Melilla, avait créé une infrastructure bien organisée qui produisait et diffusait la propagande de l'EIL sur différentes plateformes numériques.

63. Plusieurs États Membres se sont dits préoccupés par le fait que les Balkans constituaient une voie d'accès permettant aux terroristes de pénétrer sur le sol européen sans être détectés. En août, la police nationale espagnole a arrêté deux combattants terroristes étrangers originaires d'Afrique du Nord qui avaient rejoint Al-Qaida en République arabe syrienne en 2014, acquis une expérience du combat dans des zones de conflit et voyagé par des moyens irréguliers à travers la Türkiye, la Bulgarie, la Serbie, la Hongrie et l'Autriche. Ces personnes avaient eu recours à des réseaux de trafic de migrants en Serbie, qui leur avaient fourni de faux passeports pour entrer dans l'espace Schengen. Un État Membre a mis l'accent sur la difficulté qu'il y avait à intercepter les combattants étrangers voyageant par voie terrestre à travers l'espace Schengen depuis les Balkans, contrairement à ceux qui revenaient par voie maritime, ces derniers faisant l'objet de contrôles biométriques à leur arrivée sur la côte méditerranéenne.

64. Les États Membres ont mentionné les actes illicites commis par des organisations à but non lucratif liées au terrorisme qui n'étaient pas inscrites sur la Liste. Al-Bashaer, organisation égyptienne à but non lucratif immatriculée en Türkiye, qui possède probablement une filiale en République arabe syrienne, a joué un rôle déterminant dans le transfert de fonds – sous couvert d'aide humanitaire destinée aux orphelins de la Ghouta orientale (République arabe syrienne) –, provenant de donateurs établis en Espagne et coordonnés par Fares Kutayni, à des membres connus d'une milice de HTS à Edleb, dirigée par Manaf Kutayni (ces deux personnes ne sont pas inscrites sur la Liste), dans le but de recruter et de former de futurs combattants terroristes.

65. Les États Membres ont mis l'accent sur l'incidence que pourraient avoir les politiques de rapatriement en Europe occidentale et sur le risque que des femmes rapatriées endoctrinent d'autres personnes, notamment des mineurs, ce qui remettrait en cause l'efficacité des programmes de réhabilitation et de réinsertion. Les procureurs d'un État Membre ont fait état des difficultés liées à l'établissement de la nationalité des enfants de ressortissants européens nés en République arabe syrienne, dont le statut juridique restait en suspens dans de nombreux pays d'Europe, et souligné l'impact de cette situation sur les droits civils et les politiques de réinsertion.

66. Dans le contexte du procès des attentats perpétrés à Paris en 2015, qui s'est achevé récemment, et de ceux commis à Bruxelles et à Nice (France) en 2016, un État Membre a mentionné que la difficulté consistait à empêcher les accusés d'avoir l'occasion de se poser en victimes ou en héros, ce qui alimenterait la propagande terroriste, tout en décourageant toute participation à des actes de terrorisme par la voie des procédures judiciaires.

## **E. Asie**

### **Asie centrale et Asie du Sud**

67. L'Afghanistan demeure le principal foyer de menace terroriste en Asie centrale et en Asie du Sud. Cette menace provient de groupes tels que l'EIL-K, (QDe.161), Al-Qaida (QDe.004) et Tehrik-e-Taliban Pakistan (TTP, QDe.132), ainsi que du Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan, du Mouvement islamique d'Ouzbékistan (MIO, QDe.010), du Groupe du Jihad islamique (QDe.119), du bataillon Imam el-Boukhari (KIB, QDe.158), de Katibat al-Tawhid wal-Jihad (KTJ, QDe.168), de Jamaat Ansarullah (non inscrit sur la Liste) et d'autres.

Ces groupes jouissent d'une plus grande liberté de circulation en Afghanistan du fait de l'absence de stratégie de sécurité efficace de la part des Taliban.

68. L'EIIL-K se présente comme le principal rival de l'administration de facto des Taliban. Sa stratégie est axée sur l'Afghanistan et, au-delà, sur la région historique du Khorassan. Son principal objectif est de présenter les Taliban comme étant incapables d'assurer la sécurité dans le pays. En ciblant les missions diplomatiques, le groupe cherche à fragiliser les relations entre les Taliban et les pays voisins. L'attaque perpétrée le 5 septembre contre l'ambassade de la Fédération de Russie à Kaboul était la première visant une présence diplomatique dans le pays depuis la prise de contrôle par les Taliban. En décembre, l'EIIL-K a revendiqué des attaques contre l'ambassade du Pakistan et contre un hôtel qui accueillait des ressortissants chinois. Il a également menacé de frapper les ambassades de Chine, d'Inde et de la République islamique d'Iran en Afghanistan. Outre ces attaques de grande envergure, le groupe mène presque quotidiennement des attaques de plus faible intensité, répandant la peur parmi les populations locales, visant les minorités chiites dans le but de saper l'autorité des Taliban pachtoune et défiant les services de sécurité naissants.

69. Les États Membres de la région estiment que les effectifs actuels de l'EIIL-K sont compris entre 1 000 et 3 000 combattants, dont environ 200 sont originaires d'Asie centrale, mais d'autres États Membres considèrent que ce chiffre pourrait atteindre 6 000. Les cellules centrales du groupe se trouvent principalement dans les provinces orientales de Kounar, du Nangarhar et du Nourestan (Afghanistan), avec une grande cellule active à Kaboul et dans les environs. Des groupes de plus petite taille ont été détectés dans les provinces de Badakhchan, du Fariyab, de Jozjan, de Konduz, de Takhar et de Balkh, dans le nord et le nord-est du pays. Balkh étant l'une des provinces du nord les plus développées sur le plan économique, elle demeure une source primordiale de revenus pour l'EIIL-K. Un État Membre a indiqué que le groupe s'était lancé dans la contrebande de stupéfiants, ce qui constitue un fait nouveau.

70. De la propagande en pachto, persan, tadjik, ouzbek et russe est publiée dans le magazine de l'EIIL-K intitulé « Voice of Khorasan ». Il convient de noter que les efforts de communication en tadjik et en ouzbek ont été déployés récemment après qu'un homme du nom de Rashidov, ressortissant ouzbek, a rejoint la branche médiatique de l'EIIL-K. Dans le but de recruter des membres des groupes ethniques de la région et de renforcer ses capacités, le groupe avait enrôlé Rashidov en ligne alors qu'il se trouvait en Finlande en tant que travailleur migrant. Celui-ci s'était ensuite rendu en Afghanistan. L'EIIL-K a mis à profit les enseignements d'Abou Mohammad Qosoni (Khodjihonov), idéologue et agent « radicalisateur » basé en République arabe syrienne. La propagande du mouvement Tablighi Jamaat au Kirghizistan, seul pays d'Asie centrale où celui-ci n'est pas interdit, se répand dans les pays voisins. Des Ouzbeks et des Tadjiks sont la cible d'efforts de recrutement, et environ 200 ressortissants ouzbeks auraient rejoint des groupes en République arabe syrienne depuis le début de 2021.

71. Les États Membres n'ont fait état d'aucune évolution majeure des capacités d'Al-Qaïda depuis le précédent rapport. Malgré l'annonce par les États-Unis de l'assassinat d'Al-Zawahiri, Al-Qaïda et les Taliban continuent d'entretenir des liens étroits, comme en témoigne la présence dans la région des principaux dirigeants d'Al-Qaïda et de groupes affiliés, tels qu'Al-Qaïda dans le sous-continent indien (non inscrit sur la Liste). Les États Membres s'attendent à ce que le groupe reste en Afghanistan à court terme. Selon un État Membre, il se pourrait que Katiba Omar Farouq (« Unité rouge »), qui est liée à Al-Qaïda, soit en cours de réactivation dans les provinces de Kounar et du Nourestan comme suite au retour d'Abu Ikhlas al-Masri, chef des opérations d'Al-Qaïda capturé dans la province de Kounar en 2010.

Le même État Membre a également indiqué qu'Abu Ikhlas al-Masri avait repris ses fonctions de direction après sa libération, comme suite à la prise de pouvoir par les Taliban.

72. Le 2 septembre, « Usmon » (Madumarov Kholimzhon Paradayevich), chef du MIO d'origine tadjike, a été tué par des assaillants non identifiés. Il a été remplacé par son adjoint « Noman » (Samatov Mamasoli), auparavant responsable des finances. Plusieurs États Membres ont signalé que le Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan avait poursuivi son transfert de la province de Badakhchan vers celle de Baghlan, où il établissait des sites opérationnels et des arsenaux. Un État Membre a fait état d'une coopération entre le Mouvement/Parti et l'EIIL-K, bien que le premier se soit réclamé d'Al-Qaïda par le passé. Selon cet État, les groupes ont échangé du personnel et planifié des opérations conjointes, le Mouvement/Parti mettant des instructeurs militaires à la disposition de l'EIIL-K et envoyant certains de ses membres rejoindre l'unité opérationnelle du groupe chargée de repérer les ressortissants chinois et de perpétrer des attaques. Le 29 juillet, ils ont conspiré à Kaboul pour se procurer des armes et commettre des attentats terroristes contre des cibles chinoises en Afghanistan. Les deux groupes ont publié conjointement des affiches de propagande en ouïghour. La question de savoir si leur coopération est stratégique ou opportuniste exige toutefois un examen plus approfondi.

73. Certains États Membres ont fait état d'une évolution des relations entre le Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan et TTP, le premier fournissant au second des renseignements et des engins explosifs et le second s'étant engagé à appuyer l'infiltration du premier au Pakistan. Un État Membre a signalé que le Mouvement/Parti avait coopéré avec Jamaat Ansarullah et le MIO aux fins du redéploiement d'une partie de ses forces armées dans la province de Badakhchan en septembre.

74. Plusieurs États Membres ont indiqué que la prise de pouvoir par les Taliban en Afghanistan avait encouragé TTP à multiplier les attaques contre le Pakistan. Le 28 novembre, le groupe a annoncé la fin du cessez-le-feu conclu en mai avec le Gouvernement pakistanais comme suite à l'assassinat de deux de ses commandants de haut rang en Afghanistan. Selon un État Membre, les attaques contre les forces de sécurité pakistanaises ont diminué en nombre au cours des premiers mois du cessez-le-feu, avant d'augmenter progressivement à mesure que TTP consolidait sa présence en Afghanistan. En août, Abdul Wali Rakhîb (alias Omar Khalid Khurasani), membre fondateur et commandant militaire de TTP, a été tué avec deux autres dirigeants du groupe dans la province de Paktika (Afghanistan). Il aurait été remplacé par Mukarram Shah (alias Umar Khorasani, non inscrit sur la Liste). Selon un État Membre, TTP a annoncé le 14 juillet sa décision d'approuver la demande d'adhésion présentée par la « brigade Majid ».

### **Asie du Sud-Est**

75. Le niveau d'activité terroriste en Asie du Sud-Est est demeuré faible au cours de la période considérée, malgré la présence importante de groupes terroristes associés à l'EIIL, notamment le Groupe Abou Sayyaf (QDe.001) et Jemaa Islamiya (QDe.092), qui travaillait avec Al-Qaïda par le passé. En Malaisie, les couvre-feux sur la côte du Sabah ont permis de limiter les incursions du Groupe Abou Sayyaf. L'EIIL a mené des attaques en septembre et lancé un appel invitant les combattants d'Indonésie, de Malaisie et de Singapour à rejoindre ses rangs. Jemaa Islamiya, qui n'est pas affilié à l'EIIL, a continué de se concentrer sur le recrutement et l'infiltration des institutions indonésiennes.

76. Un État Membre a signalé que la porosité des frontières représentait un risque dans le contexte du retour de combattants terroristes étrangers dans la région de la « triple frontière », dans les mers de Sulu et de Célèbes, qui comprend l'État du Sabah, à l'est de la Malaisie, ainsi que les Philippines et l'Indonésie. Les Nord-Africains liés à Al-Qaïda qui cherchent à s'installer en Asie du Sud-Est constituent une menace pour la région, et le fait qu'ils puissent être à l'origine de nouvelles activités terroristes suscite des préoccupations. L'EIIL-Asie du Sud-Est (QDe.169) est demeuré fortement tributaire des fonds provenant du noyau dur de l'EIIL pour intensifier ses activités de propagande et ses attaques.

77. Selon un État Membre, les forces de lutte antiterroriste ont porté un coup au groupe indonésien Timur Mujahidin en tuant l'un de ses principaux commandants, Jaid (alias Pak Guru), en septembre dans la province du Sulawesi-Central. Par ailleurs, l'unité indonésienne de lutte antiterroriste Densus 88 a arrêté 17 membres de Jemaah Islamiya et 15 membres de Jamaah Ansharut Daulah (QDe-164) en juillet et septembre 2022. L'Indonésie a également identifié cinq combattants indonésiens de l'EIIL qui avaient transféré de l'argent depuis l'Indonésie et la Türkiye à des personnes se trouvant dans les camps de Deir el-Azour et de Hol afin de financer des activités de recrutement impliquant des mineurs. World Human Care (non inscrite sur la Liste), organisation à but non lucratif créée par le Conseil des moujahidines indonésiens (non inscrit sur la Liste), a fourni des fonds et des armes aux combattants de l'EIIL en République arabe syrienne.

78. Aux Philippines, la collaboration entre d'anciens groupes insurgés et les forces de sécurité a permis l'arrestation en juillet et août de quatre militants du groupe Maute (non inscrit sur la Liste) et de deux membres du groupe Hassan (affilié à l'EIIL). En outre, le manque de soutien parmi la population et les conditions difficiles à Mindanao ont entraîné la reddition de huit militants du groupe Maute et d'un militant du groupe Hassan, qui ont été amnistiés par le Gouvernement. En novembre, la perte de militants liée aux opérations de lutte antiterroriste a conduit à la reddition de 150 membres du Groupe Abou Sayyaf à Mindanao en échange d'une amnistie. En octobre, un sous-commandant du Groupe, Indang Susukan, a été tué dans une prison de haute sécurité de la ville de Zamboanga.

### III. Évaluation de l'impact

#### A. Résolutions 2199 (2015) et 2462 (2019) sur le financement du terrorisme

79. Les États Membres estiment que les réserves de trésorerie de l'EIIL (Daech) en République arabe syrienne et en Iraq sont comprises entre 25 et 50 millions de dollars, et plusieurs d'entre eux pensent qu'elles sont en cours d'épuisement. L'EIIL finance ses affiliés et ses membres dans le monde entier, ainsi que des opérations de recrutement et de propagande, et aide à obtenir la libération de personnes détenues dans des prisons et des camps de personnes déplacées. Ses charges les plus importantes ont toutefois trait au versement des salaires des combattants et à l'assistance financière apportée aux familles des combattants décédés et emprisonnés, qui représentent des centaines de milliers de dollars. Si sa structure financière s'est révélée résiliente face à la perte de hauts dirigeants, la pression qui pèse actuellement sur l'organisation entraîne une baisse de ses revenus.

80. Par ailleurs, les opérations de lutte antiterroriste exercent une contrainte sur les flux de revenus de l'EIIL, les charges du noyau dur du groupe liées aux armes, aux munitions, à la formation et aux salaires dépassant ses recettes. La collecte de fonds

est donc devenue une activité essentielle pour l'organisation. La pénurie de ressources a entraîné une baisse du moral dans ses rangs.

81. Les méthodes employées pour générer des revenus varient selon le lieu où opèrent les affiliés de l'EIIL (commerce illicite de ressources naturelles), mais les fonds sont principalement collectés à travers l'extorsion, le pillage, les dons, la *zakat* et les enlèvements contre rançon, dont le nombre a augmenté. Un État Membre a signalé que l'EIIL tirait des revenus du trafic de drogue, en particulier de la fénéthylline (Captagon). Le groupe contrôle toujours les itinéraires du commerce illicite et taxe les contrebandiers d'armes et de stupéfiants et les trafiquants d'êtres humains. Certains États Membres ont affirmé que la contrebande de pétrole demeurerait une source de revenus dans certaines zones où sévissait l'EIIL, notamment en Libye et en République arabe syrienne. Un État Membre a indiqué que le groupe avait commencé à blanchir de l'argent en investissant dans des entreprises légitimes, telles que des hôtels et des biens immobiliers en Iraq et en République arabe syrienne. L'EIIL aurait également eu recours au vol de bétail pour collecter des fonds et provoquer une instabilité parmi les tribus.

82. L'EIIL continue de passer en priorité par le réseau parabancaire hawala et les services d'argent mobile pour transférer des fonds, mais il fait également appel à des passeurs de fonds et utilise les échanges de devises, les systèmes de paiement sécurisés et les actifs virtuels. Le groupe a de plus en plus recours aux monnaies virtuelles, notamment les « stablecoins ». Un État Membre a fait état de l'utilisation d'une « stablecoin » (Tether) dans des transactions d'un montant supérieur à 100 000 dollars pour financer l'EIIL-K, signe d'une sophistication accrue dans l'utilisation de cybermonnaies moins connues et assurant une plus grande confidentialité. L'EIIL a continué de collecter des fonds sur les plateformes de médias sociaux en usant souvent de moyens créatifs, tels que la transformation de points de jeux vidéo en monnaie fiduciaire. Certains États Membres ont signalé que le groupe demandait des contributions financières en ligne plutôt que de faire voyager ses partisans dans les zones de conflit et qu'il cherchait à développer des technologies de communication en interne.

83. Il convient de noter que la première condamnation connue dans une affaire de financement du terrorisme depuis que l'Iraq a adopté sa loi de 2005 relative au financement du terrorisme a été prononcée par un tribunal du pays. Muhammad Abd-al-Qadir Mutni Assaf Al-Rawi, chef du réseau de financement Rawi, a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité en mars pour avoir transféré des fonds et effectué des opérations de change au marché noir (voir [S/2021/655](#), par. 68).

## **B. Résolution 2347 (2017) sur le patrimoine culturel**

84. Aucun événement particulier n'a été signalé au cours de la période considérée, mais des liens entre des réseaux criminels transnationaux organisés et des organisations terroristes ont été observés dans le domaine du commerce de biens culturels.

85. Le commerce illicite de biens culturels, utilisé pour financer le terrorisme, bénéficie du manque de transparence et d'activités illicites menées dans des espaces non surveillés. L'accessibilité des transferts transfrontaliers et du stockage des cybermonnaies rend le marché propice aux transferts illicites d'argent, ce qui facilite potentiellement le financement du terrorisme. Les revenus tirés du commerce d'antiquités et d'autres trésors culturels volés dans des zones de conflit permettent aux groupes terroristes d'appuyer le recrutement et de renforcer leur capacité opérationnelle de commettre des attentats terroristes. En outre, les cybermonnaies, les

plateformes de jeux, les médias sociaux et le réseau parabancaire hawala sont mis à profit pour commercialiser et trafiquer des antiquités.

86. Un État Membre a souligné que les organisations terroristes continuaient d'exploiter le patrimoine culturel en levant des « taxes » ou en autorisant des fouilles. Les zones situées autour de la falaise de Bamiyan, en Afghanistan, où se trouvent les niches des statues de Bouddha, ont fait l'objet de pillages et de fouilles illégales. Afin d'atténuer le risque qu'Al-Qaida profite du trafic d'antiquités, les associations de négociants en art d'Allemagne, d'Australie, d'Espagne, des États-Unis, de France, d'Italie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de Tchécoslovaquie ont joint leurs forces pour prévenir le commerce illicite de biens culturels en provenance d'Afghanistan et des pays d'Asie centrale. Les États Membres ont mis en garde contre l'éventuel commerce d'objets pillés en Afghanistan. Plusieurs États Membres ont souligné le rôle clef que pouvait jouer la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels pour limiter les revenus des terroristes en érigeant en infraction les fouilles illégales ainsi que la destruction et la détérioration de biens culturels.

### **C. Résolution 2396 (2017) sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés**

87. Malgré les quelques progrès accomplis en ce qui concerne les programmes de rapatriement, les États Membres n'ont constaté aucune amélioration notable de la situation dans les camps et les centres de détention, en particulier dans le nord-est de la République arabe syrienne (S/2022/547, par. 88 à 91). Les menaces pour la sécurité et les risques d'ordre humanitaire demeurent considérables, et la situation est volatile, ce qui pourrait avoir de lourdes répercussions sur l'évolution de la menace aux niveaux régional et mondial. Les inquiétudes restent vives, notamment parce que les camps pourraient produire la prochaine génération de combattants de l'EIIL (Daech).

88. Les évasions orchestrées par l'EIIL pour reconstituer ses équipes opérationnelles et dirigeantes continuent de représenter un risque important. Toutefois, un État Membre a estimé que, malgré la libération de 100 à 300 détenus, le bilan était négatif pour le groupe, celui-ci ayant perdu d'importantes capacités militaires lors de l'attaque menée en janvier 2022 contre une prison de la province d'Hassaké (ibid., par. 91). L'EIIL continue de s'employer à reconstituer ses effectifs.

89. Dans le nord-est de la République arabe syrienne, l'opération menée fin août par les Forces démocratiques syriennes pour éradiquer les réseaux de facilitation de l'EIIL dans le camp de Hol a abouti à l'arrestation de plus de 200 personnes liées au groupe ainsi qu'à la découverte de tunnels et à la confiscation d'armes. Bien que l'opération ait diminué les capacités de l'EIIL dans le camp, le groupe continue d'y mener des activités de recrutement.

90. Le nombre d'Iraqiens, de Syriens et de combattants terroristes étrangers présents dans les camps et les prisons varient selon les estimations, mais il est globalement conforme aux chiffres annoncés dans les rapports précédents. On estime que 2 000 à 3 000 combattants terroristes étrangers sont en liberté en République arabe syrienne et en Iraq. L'absence de troupes étrangères en Afghanistan limite l'attrait du pays en tant que théâtre de conflit pour ces combattants. Les États Membres n'ont pas signalé de flux importants de combattants terroristes étrangers de la République arabe syrienne vers l'Afghanistan, ce qui s'explique notamment par l'interdiction faite par HTS à ses membres de quitter la République arabe syrienne, par l'absence d'appel lancé dans ce sens par des prédicateurs influents et par le malaise des Taliban face aux risques de transferts de combattants terroristes étrangers, comme le pays en avait connus dans les années 1990 et au début des années 2000.

Plusieurs États Membres ont signalé que certains combattants terroristes étrangers en Afghanistan avaient reçu des documents d'identité nationaux (*tazkiras*) de l'administration de facto des Taliban. L'Afghanistan est demeuré attrayant en tant que sanctuaire plutôt qu'en tant que front.

91. Les États Membres ont indiqué que quatre pays d'Asie centrale – le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan – avaient rapatrié 1 320 personnes originaires d'Asie centrale des camps de République arabe syrienne et des prisons iraqiennes depuis 2019, pour la plupart des femmes et des enfants qui avaient auparavant vécu dans des territoires contrôlés par l'EIIL. Les femmes et les enfants rapatriés bénéficient d'une assistance médicale, psychologique, financière et sociale dans leurs pays respectifs, et ont également accès à des programmes éducatifs et sociaux ainsi qu'à des logements et à des emplois. Les États Membres estiment que ces mesures atténuent le risque terroriste à moyen et long terme.

## IV. Application des sanctions

### A. Interdiction de voyager

92. Au cours de la période considérée, aucune demande de dérogation à l'interdiction de voyager n'a été soumise au Comité, et aucune information n'a été communiquée par les États Membres quant à d'éventuelles tentatives de déplacement ou cas d'interception concernant des personnes inscrites sur la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida.

93. L'efficacité des mesures d'interdiction de voyager dépend de la qualité des informations figurant dans la Liste récapitulative du Conseil de sécurité de l'ONU. Plusieurs États Membres ont toutefois signalé que des difficultés continuaient de se poser s'agissant de garantir l'interopérabilité entre les systèmes de collecte de données biométriques et les listes de surveillance nationales et de faire en sorte que les personnes inscrites sur la Liste puissent être détectées et interceptées de façon efficace. Les États Membres continuent d'exprimer des préoccupations quant à l'absence d'éléments d'identification, à la transcription incorrecte de certains noms, au manque d'informations biométriques et à l'hésitation de certains pays à communiquer des informations relatives aux personnes inscrites sur la Liste. L'Équipe de surveillance a engagé les États Membres à améliorer les identifiants biométriques figurant dans les entrées de la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida et recommandé qu'un lien soit inséré vers les notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'ONU.

### B. Gel des avoirs

94. Au paragraphe 46 de sa résolution [2610 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a engagé tous les États à présenter au Comité un rapport actualisé sur les dispositions qu'ils auraient prises pour mettre en œuvre le gel des avoirs et les dérogations y relatives. Une note verbale contenant un lien vers un formulaire en ligne pour la soumission de ce rapport a été distribuée à tous les États Membres le 5 mai 2022. La date limite de réception des rapports était fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2022. Une autre note verbale a été transmise le 23 septembre pour rappeler aux États Membres l'échéance à venir. Au total, 25 États ont soumis leur rapport. L'Équipe de surveillance se tient prête à présenter au Comité un exposé des réponses reçues.

95. Au cours de la période considérée, le Comité a reçu et approuvé deux demandes de dérogation au gel des avoirs, par l'intermédiaire du point focal pour les demandes de radiation, concernant des dépenses de base et des dépenses extraordinaires.

### C. Embargo sur les armes

96. L'accent a été mis sur l'Afrique, les États Membres ayant évoqué avec inquiétude la prolifération d'armes conventionnelles et improvisées sur le continent.

97. Les États Membres de la région ont indiqué qu'en République démocratique du Congo, les armes utilisées par les ADF avaient pour la plupart été obtenues lors de combats contre les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) ainsi que dans des attaques contre des armureries. Il a également été fait état d'un important trafic de munitions. À Goma et à Beni, dans l'est du pays, des balles perforantes ont été utilisées contre des hélicoptères et contre la brigade d'intervention de la force des Nations Unies. Dans le nord du Mozambique, des armes ont été saisies dans les armureries de la police dans des villes ayant été prises pour cible, les groupes d'intervention rapide de Nangade ayant récemment subi plusieurs attaques.

98. ASWJ utilise notamment des fusils d'assaut AK-47, des fusils-mitrailleurs (PKM), des mitrailleuses lourdes, des lance-grenades avec trépied et lunette pour cibler les hélicoptères au moyen de munitions perforantes, des grenades, des mortiers, des lance-roquettes RPG-7 avec munitions antipersonnel pour pénétrer les véhicules non blindés, des explosifs et des détonateurs pour engins explosifs improvisés équipés de batteries de téléphone portable rechargeables à l'énergie solaire. Les États Membres ont fait état de la fabrication d'engins explosifs improvisés dans les camps d'ASWJ et des ADF, indiquant qu'il existait des preuves que des batteries, des composants soudés pour engins explosifs improvisés et des détonateurs à distance étaient assemblés dans ces camps. ASWJ utilise des femmes victimes d'enlèvement pour assembler lesdits composants. En outre, des engins explosifs improvisés ont été utilisés contre la mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique et contre les forces rwandaises dans la province de Cabo Delgado.

99. Les États Membres ont estimé qu'un formateur avait dû se rendre au Mozambique pour former ASWJ à la fabrication d'engins explosifs improvisés. Ces explosifs sont fabriqués avec du nitrate d'ammonium (engrais). Le groupe dispose du matériel nécessaire dans la brousse, notamment des générateurs volés à des sociétés minières et des broyeurs pour le nitrate d'ammonium. En République démocratique du Congo, les techniques de fabrication d'engins explosifs improvisés employées par les ADF ont évolué : ces engins sont davantage utilisés dans les villes, transportent des charges utiles plus importantes et sont équipés de déclencheurs plus efficaces, signe de l'implication de formateurs extérieurs.

100. Les États Membres ont indiqué que des armes avaient été livrées par voie maritime au large de la côte de Cabo Delgado au moyen de sacs plastique flottants équipés de balises. Des bouées pourvues de systèmes de communication par satellite fonctionnant à l'énergie solaire transmettent leur position. Des armes sont également transportées dans des camions-citernes équipés de plateformes soudées compartimentées qui traversent des frontières poreuses dans toute la région.

101. En ce qui concerne les systèmes aériens sans pilote, les autorités du Mozambique ont déclaré avoir abattu deux drones de surveillance appartenant à ASWJ. Des drones ont également été utilisés par les ADF. En Afrique de l'Ouest, le GSIM, l'EIGS et « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » ont employé des drones de reconnaissance à des fins de surveillance. En outre, la Mission de

l'Union africaine en Somalie a détecté des minisystèmes ou microsystèmes aériens sans pilote au-dessus d'une base militaire de la région du Moyen-Chébéli (Somalie).

102. Les États Membres ont estimé que des membres des Chabab faisaient partie d'un réseau de trafic d'armes au Yémen. Les Chabab transportent des composants d'engins explosifs improvisés, des munitions et des armes du Yémen vers la Somalie dans des bateaux. Des membres d'AQPA ont été identifiés comme faisant partie d'un réseau de trafic d'armes des Chabab au Yémen, qui se livre au trafic de mines terrestres antivéhicule, de lance-roquettes, de fusils d'assaut AK-47, de mitrailleuses et de fusils de tireur d'élite avec silencieux et lunette de visée.

103. Des membres de l'EIIL-Somalie se livrent également à la contrebande d'armes du Yémen vers la Somalie dans des boutres en faisant appel à des intermédiaires au Puntland. Ces derniers fournissent des armes à l'EIIL-Somalie et aux Chabab et n'ont pas fait allégeance à un groupe en particulier.

## V. Recommandations

104. De nombreux États Membres ont signalé à l'Équipe de surveillance que leurs gouvernements utilisaient par principe le terme « Daech » plutôt que « EIIL » ou ses variantes. Ces États souhaitent opérer une distinction entre l'islam en général et un groupe terroriste qui a adopté un nom comportant le mot « islamique », une telle dénomination pouvant apporter de la crédibilité aux discours de ce groupe. Cela fait obstacle à la bonne application du régime de sanctions établi par la résolution [1267 \(1999\)](#), car le terme « Daech » apparaît moins fréquemment dans les rapports de l'Équipe de surveillance et d'autres communications avec les États, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question, ainsi que dans l'entrée de la liste correspondante.

105. L'Équipe de surveillance souhaite appeler l'attention du Comité sur les préoccupations des États Membres et souligne que le terme « Daech » n'apparaît pas dans l'entrée correspondant à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, QDe.115), ce qui pose problème pour l'application des sanctions. Elle estime qu'il serait utile que le Comité examine la façon de remédier à cette situation, peut-être en modifiant l'entrée en question, et se tient prête à fournir toute l'assistance nécessaire à cet égard, selon que de besoin.

106. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité étudie avec les États Membres la façon dont les outils créés au titre du régime de sanctions établi par la résolution [1267 \(1999\)](#) pourraient être utilisés dans le contexte de la lutte contre le terrorisme sur le continent africain.

107. Dans son trentième rapport, l'Équipe de surveillance s'est dite consciente des difficultés persistantes rencontrées par certains États Membres en ce qui concernait à la fois la qualité de la Liste et la rapidité de mise en œuvre des modifications qui y étaient apportées ([S/2022/547](#), par. 104). À l'époque, elle avait indiqué que cette question était en passe d'être réglée. De nombreux États Membres lui signalent toutefois que le problème persiste. Elle souligne qu'il importe que les États Membres soient automatiquement notifiés des modifications apportées à la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida et recommande que le Comité accorde une attention urgente à cette question.

108. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité dialogue avec les États Membres pour encourager les échanges d'informations en temps réel, entre eux et avec le Comité et INTERPOL, sur les combattants terroristes étrangers et les personnes inscrites sur la liste, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

## VI. Activités de l'Équipe de surveillance et observations

109. Au cours de la période considérée, et dans le contexte du ralentissement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'Équipe de surveillance a repris sa pratique habituelle consistant à effectuer de nombreux déplacements pour se réunir en face à face avec les États Membres. La qualité du dialogue entre experts dans un environnement sûr, notamment avec des agences de renseignement et de sécurité, est source de réelle valeur ajoutée. Le programme de déplacements complexe de l'Équipe de surveillance a toutefois été perturbé à plusieurs reprises, ce qui a nui à l'efficacité de ses travaux. Elle demande que les règles de l'ONU en matière de voyages soient appliquées avec la plus grande souplesse lorsque cela s'avère nécessaire.

110. L'Équipe de surveillance a continué de s'attacher à obtenir des informations dans le cadre de son mandat et d'expliquer et de promouvoir le régime de sanctions en participant à des réunions avec les organisations internationales et régionales compétentes ainsi qu'avec des membres du secteur privé et de la société civile, et en travaillant en partenariat avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte antiterroriste et les groupes d'experts appuyant d'autres comités du Conseil de sécurité.

111. Au cours de la période considérée, l'Équipe de surveillance a procédé à l'examen annuel des inscriptions sur la liste relative aux sanctions imposées au titre de la résolution [1267 \(1999\)](#). Parallèlement à cela, elle a mené une campagne de validation des données, avec l'approbation du Comité, en commençant par les noms faisant l'objet d'un examen annuel, et a formulé des propositions de modification de la liste. En 2023, elle continuera de mener de telles campagnes pour le reste des noms figurant sur la liste afin de remédier aux incohérences recensées et de proposer de nouvelles modifications.

112. L'Équipe de surveillance accueillera volontiers des observations sur le présent rapport, à lui communiquer à l'adresse suivante : [1267mt@un.org](mailto:1267mt@un.org).